



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBERT du lundi 5 juillet 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 5 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 30 juin 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques – MAUDET Béatrice - DOUILLARD Christophe - BERTHO Catherine – BACHELIER Yves - LELIEVRE Véronique – BERTON Sylvie – DE BOURMONT Marie-Agnès – ARNAUD Marie-Hélène – GUILLET Manuela - GOSSEYE Paul – NICOLLE Jimmy - HERBERT Véronique – TEMPLIER Jérémie – HEGRON Gildas – BOURE Yohann – GENDRE Emilie – AIRIAUD Catherine

Etaient absents : M Frédéric BENOIT (pouvoir à M MIRALLIÉ) – M HAMON Christohpe (pouvoir à M BOURE) – Mme Noémie BABONNEAU-VALLET (pouvoir à Mme LELIEVRE) – M Mickaël ROUYER (pouvoir à Mme MAUDET) - M Romain BISAZZA (excusé)

Secrétaire de séance : M Paul GOSSEYE

Finances

1. Comptes d'exploitation 2020 des services de la micro-crèche, de l'accueil périscolaire, de l'ALSH Mercredi et petites vacances et du restaurant scolaire

Après la présentation des comptes d'exploitation 2020 des services de la micro-crèche, de l'accueil périscolaire, de l'ALSH du mercredi, de l'ALSH des petites vacances et du restaurant scolaire, les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Tarifs de l'accueil périscolaire : **pas d'augmentation - Maintien des tarifs appliqués en 2020/2021**

Quotient familial	Tarif au % d'heure
Quotient inférieur à 381 €	0.38 €
Quotient entre 382 € et 686 €	0.58 €
Quotient entre 687 € et 990 €	0.68 €
Quotient entre 991 € et 1290 €	0.81 €
Quotient entre 1291 € et 1590 €	0.96 €
Quotient supérieur à 1 591 €	1.01 €
Pour les non allocataires	1.11 €

♦ Supplément pour un petit déjeuner : 0.84 euro

♦ Supplément pour un goûter : 0.63 euro

Tarifs du restaurant scolaire : **Augmentation de 1% des tarifs appliqués ne 2020/2021**

Prix unitaire du repas "abonné"	4.06
Prix unitaire du repas "abonné" PAI*	2.54
* PAI : Plan d'Accueil Individualisé	
Abonnement régulier 4 jours - mensuel	56.84
Abonnement régulier 4 jours - mensuel - PAI*	35.56

Abonnement régulier 5 jours - mensuel	73.08
Abonnement régulier 5 jours - mensuel - PAI*	45.72
Prix unique du repas	
* Tarif occasionnel	4.77
* Tarif occasionnel PAI*	2.94
* Tarif "non inscrit"	5.82
<i>pour ceux qui ne respectent pas les modalités d'inscription</i>	

Il est précisé que cette augmentation de 1% représente un coût supplémentaire de 5.60 € par an et par enfant pour un abonnement 4 jours et de 7.20 € pour un abonnement 5 jours.

Tarifs de l'ALSH du mercredi : pas d'augmentation - Maintien des tarifs appliqués en 2020/2021

Quotient familial	Mercredi après-midi de 13h30 à 17h00
Quotient inférieur à 381 €	4.57 €
Quotient entre 382 € et 686 €	6.09 €
Quotient entre 687 € et 990 €	7.51 €
Quotient entre 991 € et 1290 €	8.63 €
Quotient entre 1291 € et 1590 €	9.85 €
Quotient supérieur à 1 591 €	11.17 €
Pour les non allocataires	13.20 €

Tarifs de l'ALSH des petites vacances : pas d'augmentation - Maintien des tarifs appliqués en 2020/2021

ALSH des petites vacances	Journée de 9h00 à 17h00 y compris le repas*	Matin de 9h00 à 12h30 (sans repas)	Matin de 9h00 à 13h30 y compris le repas*	Après-midi de 13h30 à 17h00 (sans repas)	Après-midi de 12h00 à 17h00 y compris le repas*
Quotient inférieur à 381 €	12.28 €	4.57 €	9.85 €	4.57 €	9.85 €
Quotient entre 382 € et 686 €	15.02 €	6.09 €	11.78 €	6.09 €	11.78 €
Quotient entre 687 € et 990 €	17.26 €	7.51 €	13.60 €	7.51 €	13.60 €
Quotient entre 991 € et 1290 €	19.29 €	8.63 €	15.12 €	8.63 €	15.12 €
Quotient entre 1291 € et 1590 €	20.60 €	9.85 €	16.75 €	9.85 €	16.75 €
Quotient supérieur à 1 591 €	22.84 €	11.17 €	18.49 €	11.17 €	18.48 €
Pour les non allocataires	26.19 €	13.20 €	21.32 €	13.20 €	21.32 €

* Prix du repas au 1^{er} septembre 2021 : 4.06 €

2. Fixation du prix de vente d'une parcelle de terrain – rue des Prés

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la vente d'une bande de terrain de la parcelle cadastrée YC 308, appartenant au domaine privé de la commune, à M CLAVIER Benjamin et Mme YHUEL Rozenn. Les membres du Conseil fixent à l'unanimité le prix de la vente du terrain de la manière suivante :

- 50 € le m² pour la partie en zone Uba
- 2 € le m² pour la partie en zone A

Il est précisé que les frais de bornage et les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Marchés Publics : construction d'un bâtiment Espace jeune en modulaire

1. Restructuration et extension de la mairie – choix des entreprises suite à la déclaration d'infiructuosité de certains lots

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal en date du 7 juin dernier, les membres du conseil municipal ont approuvé certains marchés de travaux relatifs à la restructuration et à l'extension de la mairie et ont déclarés les lots suivants infructueux :

- Lot n°1 – DEMOLITION CURAGE : aucune offre reçue
- Lot n°3 – ENDUITS EXTERIEURS : aucune offre reçue
- Lot n°5 – COUVERTURE ARDOISE : aucune offre reçue
- Lot n°6 – COUVERTURE ETANCHEITE : une seule offre reçue mais déclarée inacceptable (+17.81% par rapport à l'estimation)
- Lot n°8 – MENUISERIES INTERIEURES : aucune offre reçue
- Lot n°9 – CLOISONS DOUBLAGES : une seule offre reçue mais déclarée inacceptable (+26.04% par rapport à l'estimation)
- Lot n°11 – CHAPE D'ENROBAGE : une seule offre reçue mais déclarée inacceptable (+26.64% par rapport à l'estimation)
- Lot n°12 – REVETEMENTS DE SOLS SCELLES : une seule offre reçue mais déclarée inacceptable (+38.64% par rapport à l'estimation)

Suite à cette déclaration d'infiructuosité, une nouvelle procédure simplifiée (consultation de 2 à 5 entreprises en fonction des lots) a été lancée.

Considérant les résultats de cette consultation et le rapport d'analyse établi par le cabinet AM ARCHITECTURES, maître d'œuvre sur cette opération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité les offres suivantes :

LOT	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT (offre de base et option)
1 - Démolition	SOCOVAL	33 083.83 €
3 – Enduits extérieurs	SOCOVAL	16 400.00 €
5 – Couverture ardoise	CGM	9 925.07 €
6 – Couverture Etanchéité	OUEST ETANCHE	32 817.94 €
8 – Menuiseries intérieures	AGASSE	82 119.52 €
9 – Cloisons doublages	PMC	47 177.65 €
11 – Chape liquide	PMC	11 221.97 €
12 – Revêtements de sols scellés	PMC	10 701.64 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux à intervenir.

Redynamisation du centre bourg – Convention du CAUE

Dans le cadre de l'opération de redynamisation du centre bourg, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la souscription d'une convention avec la CAUE qui valide l'accompagnement du CAUE afin d'assister les élus dans leur réflexion globale sur les perspectives d'évolution urbaine du bourg. Le coût de cet accompagnement est fixé à 5 900 €.

Monsieur le Maire précise qu'un groupe de travail, composé notamment de citoyens, sera prochainement constitué pour travailler sur ce projet. Un appel pour intégrer ce groupe de travail sera lancé via le bulletin municipal, courant septembre 2021.

Affaires générales

1. Adhésion à E-COLLECTIVITES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le syndicat mixte régional E-COLLECTIVITES a pour but d'accompagner les communes dans le développement de l'administration électronique et de la transformation numérique des collectivités territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Montbert au syndicat mixte E-COLLECTIVITES et désigne Monsieur Mickaël ROUYER comme représentant de la commune pour siéger au sein de ce syndicat.

2. Adhésion au dispositif Processus Verbalisation Electronique

Afin de pouvoir lutter contre l'arrêt ou le stationnement interdit, gênant ou abusif de certains véhicules, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise en œuvre du Procès-verbal Electronique et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à souscrire auprès de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

3. Création de la commission « Environnement et cadre de vie »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de la commission « Environnement et cadre de vie » et précise que les élus suivants composeront cette commission :

- Mme Catherine BERTHO
- M Mickaël ROUYER
- Mme Véronique LELIEVRE
- M Romain BISAZZA
- Mme Emilie GENDRE
- M Jérémie TEMPLIER

Le Conseil Municipal approuve également à l'unanimité la fusion des commissions « Urbanisme » et « PCAET – Environnement et cadre de vie » pour constituer une seule commission dénommée « Urbanisme – PCAET ».

4. Relais Petite Enfance : convention de partenariat avec les communes du Bignon et de Geneston

Dans le cadre du fonctionnement et du financement du service intercommunal Relais Petite Enfance, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la souscription d'une nouvelle convention de partenariat entre les communes du Bignon – Geneston et Montbert pour la période 2021-2024.

Personnel :

En prévision de la rentrée scolaire de septembre 2021, afin d'assurer le fonctionnement des services à l'enfance, du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire, des ALSH, des temps d'ATSEM à l'école René Cassin et différents temps de ménage au sein des services municipaux, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois communaux par la création ou la suppression de certains postes.

Le Maire,
M MIRALLIÉ Jean-Jacques